

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2011

Etaient présents: Mmes Sylvie Duleau Lejas, Colette Scott, Mrs Laurent Bureau, Emmanuel Corcket, Jérôme Gauthier, Jean Louis Marais, Jacques Puech et Bernard Reynaud.

Procuration de Mme Guillemette Majesté à Mr Jérôme Gauthier et de Mr Bruno Martin à Mr Laurent Bureau.

Madame Duleau est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 par l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 Avril 2011. Madame Scott demande à faire rajouter l'heure de son arrivée, 21h15, pour expliquer le nombre de voix différent en cours de conseil. Après cette notification, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité, 10 voix pour.

Monsieur le Maire signale une erreur dans les tarifs de l'abonnement à l'assainissement collectif: le tarif actuel est de 61,82€ (et non pas 123,64€ comme cela avait été dit par erreur au dernier Conseil Municipal) et passera donc après l'augmentation votée précédemment (+5,14%) à 65,00€.

Délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour valider le bon tarif de 65,00€ pour l'abonnement à l'assainissement collectif.

### I DELIBERATION PROJET MODIFICATION POS

Le bureau d'étude Métropolis a terminé le projet de modification du POS concernant le terrain de Bailli, celui de Mr et Mme Duc et les emplacements réservés n°3,4,12,14,19 et 20.

Cela représente 6 dossiers à envoyer aux personnes publiques et associées avant la nomination d'un commissaire enquêteur pour enquête publique.

Délibération est prise à l'unanimité : 10 voix pour cette notification aux personnes publiques et associées.

### II DELIBERATION FDAEC

Chaque commune de la Gironde peut recevoir une subvention du Conseil Général pour l'équipement.

Pour la commune de Paillet, la somme sera la même que l'an passé: 11510,00€.

Une partie sera consacrée aux travaux de voirie (devis de 4380,00€ HT dont 1310,00€ sera pris en charge par le FDAEC) et l'autre à la réfection de la toiture de l'église (devis de 13500,00€ dont 10200,00€ sera financé par le FDAEC).

Délibération est prise pour demander cette subvention: 10 voix pour.

### III DELIBERATION SIGNALÉTIQUE

Mr Puech, délégué « signalétique » à la CDC présente la charte établie pour uniformiser, au niveau du pays, les panneaux d'information conformément au code de la signalisation routière: les codes couleur, les supports... seront les mêmes pour les 13 CDC de la Gironde.

Mr Puech transmettra aux membres du Conseil Municipal par courriel le guide pratique de la signalétique.

Le principe de cette charte est validé à l'unanimité des membres présents: 10 voix pour.

#### IV CHOIX DE L'AVOCAT

Mme Scerri ayant mis la commune au tribunal administratif (contestation de son branchement d'eau et odeurs dans le fossé passant devant chez elle), Mr le Maire demande au conseil municipal de mandater la « Selarl Visseron » pour représenter la commune au procès Scerri.

Délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour mandater cet avocat: 10 voix pour.

#### V PROJET SUR EXTENSION COMMUNAUTE DES COMMUNES

Le préfet a proposé un premier schéma d'extension de la CDC du Vallon de l'Artolie: rattachement de celle-ci à la CDC de Targon.

Lors du dernier conseil communautaire, la majorité des élus communautaires a refusé à l'unanimité la proposition du préfet.

Chaque commune doit se prononcer également par rapport à la proposition préfectorale et émettre des souhaits pour le rattachement ou non vers telle ou telle autre CdC.

Le conseil municipal rejette la proposition du préfet du rattachement de la CDC de l'Artolie à la CDC de Targon par 9 voix, 1 voix souhaitant le respect du Schéma du préfet (Mme Majesté).

Un débat s'instaure:

- axe fluvial: regroupement des CdC le long de la Garonne
- rattachement avec la CdC de Targon et de Podensac
- garder la CdC de l'Artolie et accepter celles qui veulent s'y rattacher
- rattachement avec la CdC de Cadillac et Targon et Podensac
- s'agrandir pour garder une identité territoriale à dimension humaine avec Targon et Cadillac

Des informations complémentaires seront données dans les mois à venir...

Mr Préaut, président de la CdC des côteaux de Garonne (Cadillac) organise une réunion le 23 Juin 2011 pour les conseillers municipaux.

#### VI AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL SECRETARIAT

Me Trujillo cesse son travail le 24 Juin 2011 pour sa mise à la retraite le 31 Juillet 2011.

Me Céline Péchambert remplacera Me Trujillo. Pour cela, le poste qu'elle occupe à 50% doit passer à 80%.

Mr le Maire attend l'avis du centre de Gestion pour qu'il puisse y avoir délibération. Ce point est donc reporté à un prochain conseil municipal.

#### VII AVIS PPRI

Ce point est également reporté: la Communauté des Communes a fait la démarche de demande de modification de la ligne rouge englobant le café de la Liberté et l'immeuble de Mr Miramont, Elle attend une réponse du cabinet d'étude compétent.

## VIII ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Foyer Rural gère depuis 4 ans l'accueil Péri-scolaire ainsi que le mercredi et vacances scolaires, l'Accueil Loisirs sans Hébergement. Cette association fonctionne à l'aide de Contrats Aidés par l'Etat. Ces contrats doivent s'arrêter pour faire place à des embauches qui n'auront pas le même coût pour l'association.

Pour le fonctionnement global des 2 entités APS et ALSH, le Foyer Rural aurait besoin de 36000€.

A ce jour, le CdC verse 9000€ pour l'ALSH et la commune 700€ par trimestre pour l'APS.

Mr le Maire propose qu'un groupe étudie le budget de l'APS jeudi 09 Juin 2011 à 18h30 pour trouver une solution et faire une proposition au Foyer Rural. La CdC doit également se prononcer sur la partie ALSH le 07 Juillet.

Mr le Maire annonce la grossesse d'une employée à la cantine et qu'il va falloir prévoir son remplacement à partir du mois d'Octobre.

D'autre part, pour la rentrée scolaire, il est prévu l'inscription de 132 enfants. Il va sans doute falloir ouvrir une 6ème classe. Mais cela va poser des problèmes de locaux. Il faudra sans doute utiliser la seconde salle de l'école derrière le foyer rural. Cela entrainera également le déplacement de la garderie: ou à l'école maternelle ou dans la salle Escande.

## IX AIRE DE LOISIRS

Il y a eu un petit dysfonctionnement concernant les aménagements. En concertation avec les employés communaux, une partie du terrain derrière l'aire de jeux des plus petits, n'avait pas été tondue. Entre temps, l'association Adrénaline Sensations a été autorisée à installer sa piste pour vélos à l'endroit laissé en friche. Désormais, il faudra une meilleure concertation entre élus pour valider les aménagements.

Pour la prochaine réunion consultative environnement, il est souhaitable de valider la fermeture du passage pour ne laisser l'accès qu'aux piétons et vélos.

## X QUESTIONS DIVERSES

Certaines personnes font brûler des branchages coupés: vue la sécheresse, il faut faire un courrier individuel aux personnes concernées inconscientes des conséquences de ces feux.

- Relancer l'arrosage des plantes
- Un volet était ouvert chez Mr Lopez: Mr Schaeffer est allé voir mais il n'a constaté aucun dégât.
- Une rumeur court que nos cantinières iraient préparer les repas à Lestiac et utiliseraient le véhicule de la Cdc pour le transport des repas à Paillet. Cette rumeur est démentie.
- Mme Scott, présidente de la CdC indique que le contrat aidé par l'Etat à la personne qui porte les repas aux personnes âgées, arrive à son terme. Une réunion le 10 Juin, devrait réévaluer les coûts de ce service.

Fin de séance: 22h20